Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 novembre 2026
(OR. en)

15716/26
ADD 6

Dossier interinstitutionnel:
2026/0196(BUD)

FIN 1599

NOTE POINT "A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
Objet:	Projet commun relatif au budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2027 • *Déclaration*

Les délégations trouveront en annexe une déclaration commune de l'Autriche, des Pays-Bas et de la Suède.

ANNEXE

Déclaration de l'Autriche, des Pays-Bas et de la Suède sur le budget 2027 de l'Union européenne

Le budget de l'UE devrait reposer sur les principes de saine gestion budgétaire, maintenir des marges suffisantes et réserver les instruments spéciaux aux circonstances imprévues.

L'accord sur le budget 2027 réduit considérablement les marges disponibles, avec des redéploiements limités, tout en augmentant le recours aux instruments spéciaux. Si nous saluons le financement du dépassement dû aux charges d'intérêts de NextGenerationEU conformément à l'accord du Conseil européen, nous estimons que la déclaration relative à l'utilisation de l'instrument de prêt de soutien à l'Ukraine constitue une incitation inutile à aller encore plus loin à cet égard.

L'accord comprend en outre des augmentations significatives des dépenses administratives et des effectifs.

À notre avis, le budget de l'UE ne peut ignorer le contexte plus général, dans lequel la plupart des budgets nationaux font l'objet de mesures d'assainissement de grande ampleur. Nous considérons donc malheureusement que l'accord sur le budget 2027 de l'UE s'écarte du principe d'une budgétisation prudente.